




**DOSSIER MODIFICATIF**  
**Résumé non Technique de l'Etude  
d'Impact**

**Commune de  
MARTIGUES**

---

**RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT**

---

	<b>DOSSIER MODIFICATIF</b> <b>Résumé non Technique de l'Etude d'Impact</b>	<b>Commune de MARTIGUES</b>
---	---	-----------------------------

**LOCALISATION :**

Le site est localisé dans la zone d'activités Martigues Sud – Caronte, sur la commune de Martigues (13).

- au Nord, par la société SMGI (mécanique générale) puis l'avenue Lascos. De l'autre côté de l'avenue Lascos se trouvent des entreprises diverses (ventes et réparation de bateaux, plombier, entreprise de transport,...), le port à sec puis le chenal de Caronte à 180 m du site,
- à l'Est, par le bâtiment de la société SOVITRAT (travail temporaire),
- à l'Ouest, par l'entreprise Game Travaux (mécanique),
- au Sud, par la route D49f, située à une trentaine de mètres de la limite de propriété et séparée du site par une friche.

Le 1<sup>er</sup> hôtel est situé à 180 m à l'Est du site le long de la RD9. Un restaurant est situé à 120 m au Nord Est des installations.

La 1<sup>ère</sup> habitation est située à 700 m au Sud du site (voir **document n°2**).

Au regard du Plan Local d'Urbanisme, l'activité du site est autorisée dans la zone concernée.

**L'EAU SUR LE SITE**

L'eau consommée sur le site est fournie par le réseau public d'eau potable de la commune.

L'eau sur le site est utilisée pour :

- o le fonctionnement des appareils de prétraitement des DASRI,
- o le lavage des conteneurs et des installations,
- o le nettoyage des locaux,
- o les besoins du personnel (usage sanitaire).

La consommation d'eau annuelle totale pour l'ensemble du site est estimée à environ 4.000 m<sup>3</sup>/an.

L'arrivée générale de l'eau est équipée d'un système de disconnexion pour empêcher tout retour d'eau dans le réseau.

### Les eaux sanitaires :

L'ensemble des eaux sanitaires (WC, lave-mains...) est dirigé directement vers le réseau d'assainissement communal avant d'être traité en station d'épuration. Les quantités rejetées représenteront à terme environ **180 m<sup>3</sup>/an** (12 personnes).

### Les eaux de process et de nettoyage :

Les effluents de process rejetés par le site proviendront du fonctionnement de:

- l'installation de prétraitement des DASRI liquides - STERI + : DASRI liquides désinfectés (max 12 m<sup>3</sup>/j) et eau de rinçage (100 l/j),
- appareils de prétraitement des DASRI liquides - ECODAS: eaux de refroidissement (5 m<sup>3</sup> par jour) et condensats de la vapeur du processus de désinfection (2 m<sup>3</sup> par jour),
- lave-conteneur (0,5 m<sup>3</sup> par jour).

L'ensemble des effluents liquides de process et de nettoyage des locaux, qui représentera un volume annuel voisin de 4.370 m<sup>3</sup>, sera dirigé vers le réseau d'assainissement communal.

Les eaux issues du lavage des bacs vides et du nettoyage des locaux contiendront des traces du produit détergent/désinfectant utilisés dans le domaine hospitalier.

### Installations de prétraitement des DASRI solides :

Les eaux de refroidissement ne sont pas entrées en contact avec les déchets. Par conséquent, ces eaux ne présentent pas de risque de contamination par des agents infectieux.

Les condensats sont issus des vapeurs de désinfection des déchets. A ce titre, ils sont exempts d'agents infectieux.

Les eaux de refroidissement et les condensats présentent une température élevée (80/90°C). Elles sont refroidies par un échangeur à plaques pour abaisser la température en dessous de 30°C. Les calories sont récupérées pour réchauffer le circuit d'eau de la chaudière.

Ces eaux sont rejetées directement dans le réseau communal.

### Installation de prétraitement DASRI liquides :

Ces effluents (liquides corporels) présenteront un risque de contamination par des agents infectieux et seront chargés en matières organiques (DCO et DBO<sub>5</sub>).

Après désinfection chimique à la soude, avant rejet dans le réseau communal, l'effluent transitera dans un réacteur à charbon actif de 1000 l pour abaisser la teneur en matière organique (DCO, DBO<sub>5</sub>) et ainsi respecter la convention de rejet en vigueur.

### Les eaux pluviales :

Les surfaces imperméabilisées (voiries, bâtiment) sur le site représentent environ 2.050 m<sup>2</sup>. Suites aux différentes modifications, il n'y aura pas de nouvelles surfaces imperméabilisées créées.

Il n'est donc pas prévu de mettre en place un bassin de compensation.

Les eaux pluviales lessivant les voiries sont susceptibles d'être souillées par des Matières En Suspension (MES) et des hydrocarbures.

Afin d'éviter tout entraînement de polluants (MES, hydrocarbures) dans le milieu récepteur, les eaux transitent par un séparateur hydrocarbures avant d'être rejetées dans le réseau communal.

Les eaux pluviales de toitures sont rejetées directement sans traitement vers le réseau communal.

#### LES EFFLUENTS ATMOSPHERIQUES

Hormis les gaz de combustion des moteurs des véhicules transitant sur le site, les émissions atmosphériques se limitent au rejet de la chaudière au gaz et des émissions dégagées par les installations de désinfection des DASRI.

Afin de faciliter la dispersion des gaz émis par la chaudière, il est important d'avoir :

- une hauteur de cheminée (conduite d'évacuation des fumées) suffisamment importante,
- une vitesse d'éjection des fumées suffisante

JCG ENVIRONNEMENT réalisera un contrôle périodique de l'efficacité énergétique de celle-ci par un organisme accrédité.

Pour garantir que les appareils de prétraitement ne libèrent pas de polluants atmosphériques dans son environnement immédiat, un contrôle annuel de la qualité de l'air dans l'environnement immédiat de l'appareil de désinfection T2000 est effectué par un laboratoire ayant reçu l'approbation de l'ARS ou accrédité COFRAC 100.2. Ce contrôle consiste en une numération bactérienne et fongique de l'air, selon la norme NF - X 30-503.

Les installations utilisées sur le site JCG ENVIRONNEMENT auront reçu l'avis favorable du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France donnant les garanties de non propagation du risque infectieux.

#### LES ODEURS ET ENVOLS

Les risques d'émanation d'odeurs sont liés à l'activité de prétraitement de DASRI : les problématiques d'émission d'odeur et de génération d'envols ont été envisagées.

Les déchets dangereux transitant par le site seront conditionnés dans des contenants fermés évitant ainsi toute émanation d'odeur et d'envol.

#### Les DASRI entrants

Les déchets entrants sur le site sont des DASRI préconditionnés et contenus dans des bacs fermés. Ce conditionnement réduira toute émission d'odeur et empêchera les envols de déchets.

La manipulation des DASRI est réalisée à l'intérieur du bâtiment, dans des locaux clos. Les déchets réceptionnés sur le site et conditionnés dans des conteneurs fermés seront traités dans des délais ne dépassant pas 72 heures.

Le bâtiment est équipé d'un système d'extraction d'air adapté et suffisant.

En cas d'une perception gênante d'odeurs à l'extérieur du bâtiment, un système de captage et traitement de l'air par charbon actif par exemple, sera mis en place pour réduire l'émission d'odeurs.

Installation de désinfection des DASRI liquides : une prise d'air sera située au dessus du bac de mélange fermé qui permettra d'extraire les éventuelles émanations dégagées lors du mélange des effluents.

Les émanations extraites du bac de mélange des DASRI liquides sera traités par un filtre à charbon actif entretenu par une société spécialisée à raison de deux fois l'an. L'air traité sera rejeté dans le bâtiment.

Plate-forme de transit : les contenants de déchets liquides ou gazeux (fûts, bidons, bouteilles, bombes aérosols...) seront maintenus fermés. Les émissions d'odeurs au niveau de la plate-forme de transit seront très limitées.

Par retour d'expérience, aucune odeur n'est perceptible à l'extérieur du bâtiment et de ce fait en limite de site.

#### Les déchets générés par l'activité :

Les déchets issus du prétraitement auront subi une désinfection. Leur odeur, limitée, restera acceptable à proximité immédiate des installations de prétraitement.

Les effluents liquides sortant de l'appareil sont évacués via le réseau communal d'assainissement. Ces effluents ne stagnent pas, ce qui réduira la possibilité de dégagement d'odeurs dû aux eaux usées.

Par ailleurs, les déchets issus du prétraitement des DASRI solides sont compactés et entreposés dans un conteneur situé dans un local abrité munis de filets pour empêcher tout envol de matière.

L'émission d'odeur due à l'activité du site est réduite. Les risques liés aux envois sont très limités.

#### **L'IMPACT SUR LE SOL ET LE SOUS-SOL**

Le projet se trouve en dehors de tout périmètre de protection rapprochée ou éloignée.

Les principales sources de pollution du sol et du sous sol sont :

- Les activités antérieures : ex Pack-2-Pack
- les stockages de matières dangereuses pour l'environnement,
- les rejets aqueux (eaux usées et eaux pluviales),
- les eaux incendie.

Compte tenu de l'intérêt de préserver le sol et le sous-sol de tout risque de pollution, JCG Environnement veillera à se prémunir de tout risque de déversement accidentel de liquide indésirable.

Compte tenu de l'intérêt capital de préserver le sol et les eaux souterraines de tout risque de pollution, les aménagements prévus seront :

- L'ensemble du bâtiment est disposé sur une dalle béton notamment pour l'entreposage des conteneurs,
- le traitement des eaux pluviales susceptibles d'être polluées par un séparateur hydrocarbures,
- des cuvettes de rétention adaptées sous chaque produit liquide dangereux pour l'environnement,
- le confinement des eaux incendie sur le site...

### LES DECHETS

La gestion des déchets est réalisée conformément aux articles R.541-42 à 48 du Code de l'Environnement relatif au contrôle des circuits de traitement des déchets.  
La traçabilité et le suivi des déchets sont assurés par les bordereaux de suivi des déchets et le registre des déchets.

Conformément à la réglementation, les sociétés chargées du transport et de l'élimination des déchets sont autorisées.

Les déchets issus du prétraitement, assimilables aux ordures ménagères, sont éliminés indépendamment des autres déchets produits sur le site.

### LE TRAFIC ROUTIER

Considérons l'impact des véhicules venant à l'établissement : le trafic global lié à l'activité du site sur cet axe routier sera de 80 mouvements par jour.

Les mouvements quotidiens induits par le projet représenteront 0,13% du trafic total de l'A55.

Le passage sur la RD9 est très court en distance, l'accès à l'avenue Lascos est donc rapide. Cette rue, interne à la zone d'activité, présente une circulation limitée.  
Un nombre limité de véhicules transitera par le centre ville.

La gêne sur le trafic local est donc limitée.

### L'IMPACT SUR LES MILIEUX NATURELS, CULTURELS ET HUMAINS ET INTEGRATION PAYSAGERE

L'établissement sera situé en dehors de tout périmètre de Z.I.C.O (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux), de ZNIEFF, de sites Natura 2000 et de sites naturels classés ou inscrits.

La commune de Martigues est concernée par 5 AOC. Toutefois, l'impact de l'activité de JCG Environnement sur ces aires reste limité car le site est implanté dans une zone d'activités existante.

### L'IMPACT SUR LA SANTE

Dans le cadre d'un fonctionnement normal, le risque sanitaire est acceptable pour les populations avoisinantes.

Les mesures suivantes seront mises en œuvre pour éviter tout risque de transmission d'agents pathogènes :

- les DASRI nécessitent des emballages prévenant la propagation et l'inoculation accidentelle des agents potentiellement pathogènes,
- lors de la réception des bacs dans l'établissement, un contrôle visuel de la conformité des emballages sera réalisé par le personnel, formé à cet effet,
- les systèmes de désinfection qui sont utilisés dans l'établissement ont reçu un avis favorable de la part du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France (CSHPF). Cet avis atteste de l'efficacité de désinfection du procédé,
- les conteneurs, après avoir été vidés des DASRI, sont nettoyés et désinfectés (intérieur comme extérieur) dans un lave conteneur,
- des contrôles de l'efficacité du système de pré-traitement et de la qualité de l'air sont réalisés périodiquement par un laboratoire accrédité,

- les eaux de process et de lavage du site sont évacuées dans le réseau communal d'eaux usées,
- le bâtiment est convenablement aménagé,
- l'ensemble du bâtiment est nettoyé et désinfecté au minimum une fois par semaine
- l'établissement établit des procédures d'exploitation et des consignes d'hygiène et de sécurité,
- le personnel est formé.

#### CONDITIONS DE L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE

Les principales sources d'énergie utilisées sur le site sont le gaz et l'électricité.

Les mesures prises pour maximiser l'efficacité énergétique sont :

- système de gestion centralisée des équipements (marche, arrêt, régulation, contrôle température,...),
- tableau de suivi des consommations,
- entretien périodique de la chaufferie (rendement, cahier de suivi...).